

CONDITIONS D'ADMISSION

- issus de 3ème, de 2nd professionnelle ou générale ou de 1ère
- titulaire d'un BEPA, d'un BPA ou d'un CAPa
- avoir entre 16 et 29 ans révolus (ou 15 ans au 31 décembre si issus de 3e EA ou générale)
- admissible au CFA après la signature du contrat d'apprentissage avec un employeur (si apprenti mineur, les parents ou tuteurs sont également signataire du contrat)
- obtenir l'attestation d'aptitude délivrée par le médecin du travail lors de la visite médicale d'embauche
- délai d'accès entre 1 et 12 mois en fonction de la date de demande et du profil du candidat
- entretien d'entrée en formation

Un référent handicap est à votre disposition





OBJECTIFS DE LA FORMATION

Amener l'apprenant à analyser le fonctionnement de l'entreprise hippique sous tous les aspects, en lien avec les dimensions de la durabilité afin de lui permettre d'acquérir les capacités liées à la conduite et la gestion d'une entreprise hippique.

EPL Agro de la Meuse

Pôle Martial Brousse
8 Avenue du Président Kennedy
55100 VERDUN



-  03.29.85.18.83
-  cfa.meuse@educagri.fr
-  EPL Agro de la Meuse
-  EPL Agro de la Meuse

Certification

Ministère de l'Agriculture et de
la Souveraineté Alimentaire
RNCP 38076
JO du 10/09/2011



CFA



Bac Professionnel CGEH Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique

Diplôme de niveau 4



3 ans



54 semaines en CFA



102 semaines en entreprise
dont 5 semaines de congés payés/an



CONTENUS PRINCIPAUX

19 h de modules généraux :

- Français
- ESC
- Histoire/Géographie
- Documentation
- Anglais
- EPS
- Mathématiques
- Informatique
- Physique/Chimie
- Biologie/Écologie

16 h de modules professionnels :

- Sciences économiques
- Sciences agronomiques (zootechnie équine, agronomie et agroéquipement)
- Pratiques équestres
- Comptabilité, gestion et analyse des entreprises

MODALITÉS D'ÉVALUATION

le BAC Pro est obtenu à :

- 60% sous la forme d'épreuves certificatives en cours de formation (CCF)
- 40% par des épreuves terminales : 3 épreuves écrites (Français, Histoire/Géo, Zootechnie équine) et 1 épreuve orale technique.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Individualisation : possibilité d'adapter le parcours de formation en fonction du diplôme et du positionnement.

POURSUIVRE

Vers un **CS**, un **BPJEPS**, un titre professionnel **AE**, un **B TSA**.

Poursuivre à l'EPL :

Le CFA vous propose le **BPJEPS éducateur sportif** mention Activités Equestres, le titre professionnel **AE (Animateur Equestre)**, le **B TSA ACSE (Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole)**.



INSERTION PROFESSIONNELLE

- installation
- salarié dans une entreprise hippique
- responsable d'entreprise (centre équestre, écurie de propriétaire, centre d'entraînement)
- salarié hautement qualifié et exerçant des responsabilités, responsable de piquet de chevaux
- salarié dans les entreprises qui fournissent le secteur (aliments,...)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- cours théoriques et TD
- 1/2 journée par semaine sur le pôle équestre : pratique
- Approfondissement : "Raisonnement l'entretien régulier du pied des équidés ainsi que des interventions d'urgence ponctuelles" ou "Présentation et jugement du jeune cheval"
- passage du SST durant la formation
- coopération internationale : possibilité d'être accompagné sur un projet de mobilité

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Aucun frais spécifique n'est à prévoir.

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Le coût de la formation est pris en charge par les branches professionnelles (OPCO) au travers du CFA pour les apprentis.

Selon l'âge et l'année de formation, la rémunération minimum versée par l'entreprise est de 27 % à 100% du SMIC.

Plus d'informations sur :

www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance